

RENTREE 2023/2024

Documents Administratifs



Tous ces documents sont à envoyer ou à déposer dans la boîte aux lettres de Saint-Joseph (1 bd de la Marne-Auxerre), à partir du 20 août et jusqu'au 31 août au plus tard et en précisant sur l'enveloppe « Ecole Sainte-Thérèse » pour les primaires uniquement. Les enfants de maternelle les apporteront le jour de la prérentrée avec les fournitures.

- La circulaire "ENTRAIDE" et la feuille d'engagement
- La FICHE de RENSEIGNEMENTS que nous demandons chaque année avec votre adresse mail écrite lisiblement
- Une FICHE « SORTIES des enfants » et « AUTORISATION PARENTALE »
- Le CERTIFICAT DE RADIATION OBLIGATOIRE pour tous les nouveaux élèves arrivant à Sainte-Thérèse.

Les fiches « renseignements », « sorties des enfants et autorisation parentale » nous sont indispensables pour mettre en route toute l'administration, dans les meilleures conditions, et nous aident beaucoup les premiers jours, surtout lorsque nous ne connaissons encore pas bien les enfants.

Dans la joie de vous retrouver bientôt, soyez assurés, Chers Parents, de tout mon dévouement.

Mme ABT
Cheffe d'Etablissement

Entraide ~ Entraide ~ Entraide

Chers Parents,

Il y a quelques années, devant des difficultés croissantes de gestion, le Conseil d'Administration de l'O.G.E.C. décidait d'instaurer un service d'ENTRAIDE.

Il s'agissait, pour les familles qui en avaient la possibilité, de fixer elles-mêmes la somme mensuelle qu'elles s'engageaient à verser toute l'année, en plus des redevances habituelles. Cette somme (1,50 € - 3 € - 4,50 € - 6 € - 7,50 € - 9 € - 10 € - etc...) était portée, chaque mois, sur le bordereau, à la rubrique « ENTRAIDE ».

Le résultat financier de cette opération a été fort apprécié, et s'est inscrit, chaque année, en compensation des réductions que nous consentons, lorsque plusieurs enfants d'une même famille sont scolarisés à Sainte-Thérèse, lorsque des familles rencontrent des difficultés particulières, ainsi qu'au personnel de l'enseignement catholique.

Et puis, il y a toujours des améliorations à apporter aux installations et aux équipements, afin de rendre plus agréable la vie des enfants à l'école. C'est pourquoi le Conseil d'Administration de l'O.G.E.C. a décidé de reconduire cette proposition d'ENTRAIDE.

Si donc vous pensez qu'il vous est possible d'y donner une suite favorable nous vous en remercions à l'avance, et nous vous demandons de bien vouloir nous retourner rapidement le bulletin d'engagement ci-joint.

Il y a, certes, de nombreuses manières d'aider l'école que vous avez choisie pour vos enfants, et nous vous remercions dès à présent pour votre disponibilité à tous les appels qui ne manqueront pas d'être faits.

Croyez, Chers Parents, à notre entier dévouement.

Jean-Bernard ADAMCZYK
Président de l'OGEC
Saint Joseph La Salle - Sainte Thérèse.

Mme ABT
Cheffe d'Etablissement

ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-THERÈSE

6 bd de Montois
Allée Frère Scubilion
89000 AUXERRE

ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Entraide ~ Entraide ~ Entraide

M. Mme :

Parents de l'enfant :

Adresse :

S'engage(nt) à verser chaque mois une CONTRIBUTION VOLONTAIRE :

- de €

en plus des redevances habituelles, et demandent que cette somme soit portée régulièrement sur leurs bordereaux.

Fait àle

Signature :

- FICHE de RENSEIGNEMENTS - Année Scolaire 2023/2024 -

NOM - PRÉNOM de l'enfant :

Classe : Date de naissance :

A - FICHE FAMILIALE - MERCI D'ÉCRIRE VOS COORDONNÉES LISIBLEMENT

NOM - PRÉNOM du Père :

NOM de jeune fille - PRÉNOM de la Mère :

NOM - PRÉNOM du Responsable :

Situation de famille : Marié : ☐ Célibataire : ☐ Pacsé : ☐ Divorcé : ☐ Séparé : ☐

ADRESSE :

Tél. domicile :

PROFESSION du Père : Tél. travail :

PROFESSION de la Mère : Tél. travail :

ADRESSE MAIL (merci d'écrire lisiblement) :

B - CANTINE - ETUDE - GARDERIE

➔ prendra ses repas à la CANTINE

OUI ☐ NON ☐

➔ sera présent à la GARDERIE et/ou à l'ETUDE

* du MATIN (7h30 à 8h20)

OUI ☐ NON ☐

* du MIDI [*sans cantine*] (11h30 à 12h15)

OUI ☐ NON ☐

* du SOIR (16h30 à 18h30)

OUI ☐ NON ☐

VOS PRECISIONS : (Régimes particuliers - Demi-Garderie - Repas Occasionnels, allergies ...):

.....
.....

C - EN CAS d'URGENCE.....

En cas de nécessité, ou d'accident, prévenir :

- Tél. :

- Tél. :

Contre-indications médicales éventuelles :

Je soussigné (e) :

demeurant :

autorise la Directrice de l'Ecole Sainte-Thérèse ou, en son absence, la personne ayant délégation, à prendre, en cas d'urgence, toutes décisions de transport, d'hospitalisation, ou d'intervention chirurgicale jugées indispensables par le médecin appelé, en raison de l'état de santé de mon enfant. Cette autorisation vaut, en particulier, en cas d'impossibilité, soit de me joindre, soit d'obtenir l'avis de mon médecin de famille, le Docteur :

Adresse : Tél. :

Fait à : le :

Signature des parents :

RENSEIGNEMENTS concernant les sorties du midi et du soir - Année scolaire 2023/2024 -

Nom - Prénom de l'enfant :

Classe :

☛ sera repris à 11 h 30

par ses parents : Monsieur ou Madame :

ou par (qualité) : Monsieur ou Madame :

☛ sera repris à 16 h 30 (ou après la Garderie ou l'Etude)

par ses parents : Monsieur ou Madame :

ou par (qualité) : Monsieur ou Madame :

Cas particuliers :

.....
.....

AUTORISATION PARENTALE

Si vous souhaitez que votre enfant rentre régulièrement seul à la maison, le midi et/ou le soir, veuillez remplir et signer l'AUTORISATION PARENTALE ci-dessous :

Je soussigné(e) (nom et prénom) :

demeurant :

Téléphone :

responsable de l'enfant :

en classe de :

autorise celui-ci à sortir seul de l'école

☐

à 11 h 30

☐

à 17 h 30

☐

à 16 h 30

☐

à 18 h

et décharge la direction de l'école Sainte-Thérèse de toutes responsabilités.

Fait à

le

Signature :